

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers

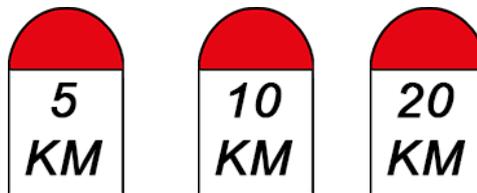
MITZACH

France Haut-Rhin 68470

19^{ème} Marche Populaire Internationale *Marche « de Montagne »*



Samedi 28 & Dimanche 29 Juin 2025



Membre de la FFSP n° F1314

Visa 2025 6856 J2

Internet : <http://www.ffsp.fr> ✉ : contact@ffsp.fr



 facebook.com/ivv.france



Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national
du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique par
arrêté N°012156 du 2 août 2001

INFORMATIONS AUX MARCHEURS

Départ et arrivée : Salle des fêtes de Mitzach.

Horaires : 39. rue principale 68470 MITZACH
Départ de 07h00 à 14 h00 pour les 5 & 10 km.
Départ de 07h00 à 13h00 pour le 20 km.
Arrivée limitée à 18 heures.

Parcours : 5 Km & 10 km & 20 km autour du Village (sans difficultés particulières).
Ouvert à tous ; les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.

Licence de participation : La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une **cotisation de participation sans souvenir de : 3€ ou une cotisation pour une licence famille de 6 € (enfants jusqu'à 16 ans)**. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

Préinscriptions : Avant le 27 juin 2025.

Inscriptions : Par mail : contact@spmitzach.fr
Ou directement auprès des membres :
Christian COMPERE 5, rue Malakoff 68700 Aspach-le-Bas
Tel : 06 80 59 14 50
Frédéric COMPERE 17, rue principale 68470 Mitzach
Tel : 06 80 99 20 40
Philippe REINSTETTEL 43, rue Principale 68470 Mitzach
Tel : 06 85 12 76 29

Récompenses : Aux groupes les plus nombreux et aux plus âgé (homme ou femme)

Assurance : La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de La MAIF.
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

Ravitaillement : Mise à disposition gratuite d'un régénérant solide et d'une boisson à chaque contrôle. Possibilité de restauration à tous les postes de contrôle.

Avis importants : Interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur le parcours. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.

Ne pas s'éloigner des sentiers balisés. Hors balisage, l'assurance fédérale ne vous couvre plus.



Premiers secours : Assurés par l'Association



Urgence : 112

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêt préfectoral ou municipal

